



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00)**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 7 janvier 2013, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande présentée par la société VALORISOL en vue d'exploiter des installations de compostage de déchets non dangereux ou de matière végétale brute à Villeneuve-les-Sablons.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. Grégory Blot, Gérant de la société VALORISOL ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement à Beauvais

L'enquête se déroulera pendant un mois du 12 février 2013 au 13 mars 2013 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, restera déposé à la mairie de Villeneuve-les-Sablons, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Villeneuve-les-Sablons, siège de l'enquête publique et/ou adresser toute correspondance au commissaire-enquêteur M. Patrick Martin, contrôleur des travaux à la DDE en retraite, suppléé le cas échéant par M. Christophe Bacholle, consultant en agronomie et environnement.

Celui-ci assurera des permanences à la mairie de Villeneuve-les-Sablons, pour recevoir les observations écrites et orales du public aux jours et heures suivants :

- mercredi 13 février 2013, de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- jeudi 21 février 2013, de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- mardi 26 février 2013, de 9 heures à 12 heures,
- samedi 9 mars 2013, de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 13 mars 2013, de 14 heures 30 à 17 heures 30.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Villeneuve-les-Sablons et dans les mairies des communes concernées, ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).